

AMENDES Les contribuables ne doivent pas adoucir la facture des banques qui ont fraudé le fisc étranger. Une majorité du Conseil des Etats s'oppose à la déductibilité des amendes à caractère pénal.

Pas de cadeau du fisc pour les fraudeurs

BERNE
CHRISTIANE IMSAND

Le simple citoyen ne peut pas déduire de ses impôts une amende pour excès de vitesse. Par contre, cette possibilité existe, partiellement, pour une banque qui aurait fraudé le fisc à l'étranger. Mais peut-être plus pour très longtemps. Le Conseil des Etats a clairement montré sa volonté, hier, de mettre un terme à ce procédé. Le débat a été lancé par les sénateurs Urs Schwaller (PDC, FR) et Luc Recordon (Vert, VD). Il se poursuit aujourd'hui au National avec des interpellations urgentes déposées par les groupes PDC, PS, Vert et Vert'lib.

Aucune décision n'est attendue, mais la phase de moralisation actuelle se prête à un tour de vis. «Adopter un comportement correct dans les affaires deviendra de plus en plus important», a souligné Mark Branson, directeur de l'autorité de surveillance des marchés financiers (Finma), à l'occasion de la conférence de presse annuelle de l'institution. Au niveau politique, l'amende de 2,5 milliards de francs prononcée il y a un mois par les autorités judiciaires américaines contre Credit Suisse a constitué un électrochoc. «Il est impensable que le contribuable doive sacrifier quoi que ce soit en raison du comportement critiquable d'une banque», affirme Luc Recordon. La cheffe des Finances Eveline Widmer-Schlumpf a promis de présenter un rapport «dans quelques semaines». Pressé, Urs Schwaller souhaiterait transformer ce document en avant-projet de loi.

A deux voix près...

La position du Conseil des Etats ne constitue pas une surprise. Il y a une année, il avait déjà approuvé sans opposition une motion qui préconisait la non-déductibilité de toute pénalité prononcée à l'étranger en raison d'infractions à la législation fiscale des pays concernés. C'est le Conseil national qui avait fait capoter la démarche, à deux voix près. Les temps ont changé. Le succès semble assuré pour la nouvelle motion que le groupe PDC déposera aujourd'hui dans les deux Chambres. Son adoption facilitera la tâche d'Eveline Widmer-Schlumpf, qui souhaite un mandat clair du Parlement.

Il s'agit de mettre de l'ordre dans le droit actuel, qui laisse libre



Pour de nombreux parlementaires, il est impensable que le contribuable doive sacrifier quoi que ce soit en raison du comportement critiquable d'une banque comme Credit Suisse, à qui les autorités judiciaires américaines ont infligé une amende de 2,5 milliards de francs il y a un mois. KEYSTONE

cours aux querelles d'experts. «Le Tribunal fédéral n'a pas encore eu l'occasion de traiter cette question», note la conseillère fédérale. Dès lors, certains cantons considèrent toute amende comme une charge justifiée par l'usage commercial, alors que la Confédération fait l'analyse inverse au niveau de l'impôt fédéral direct. Avec des nuances. Selon la grande argentine, la part de l'amende qui porte sur la restitution des gains illicites serait déductible. La gauche rose-verte et le PDC ne la suivent pas sur ce point. Ils réclament en outre une pratique uniforme dans les cantons.

Les grands absents du débat sont le PLR et l'UDC. Leurs représentants n'ont pas ouvert la bouche au Conseil des Etats. Ce sont ces deux formations qui avaient empêché le Conseil national, l'an dernier, d'adopter une motion contre la déductibilité des amendes fiscales. Jusqu'à présent, le PLR a toujours fait valoir que les impôts devaient être payés sur la réalité des bénéfices. ○

TROIS QUESTIONS À...



URS SCHWALLER
CONSEILLER
AUX ETATS
PDC (FR)

Les limites du fédéralisme

Vous n'avez pas attendu l'amende de 2,5 milliards de francs infligée à Credit Suisse pour poser la question de son statut fiscal en Suisse. Quoi qu'on fasse, cela ne pourra cependant pas s'appliquer aux affaires en cours...

Effectivement, mais nous ne sommes pas à l'abri de nouvelles affaires. On parle d'amendes qui pourraient totaliser près de 100 milliards de francs dans les années à venir, touchant en partie la Suisse. Le contribuable ne doit pas payer indirectement la facture. C'est pourquoi il faut absolument clarifier la question de la déductibilité des amendes prononcées à l'encontre d'un établissement qui a enfreint sciemment la législation d'un autre pays. Nous avons, aujourd'hui, une pratique qui diffère selon les cantons. Et au niveau fédéral, on ne distingue pas clairement ce qui est déductible et ce qui ne l'est pas.

Eveline Widmer Schlumpf précise pourtant que, selon la loi sur l'harmonisation des impôts directs, les amendes fiscales ne constituent pas une

charge justifiée par l'usage commercial.

Une amende qui a un caractère pénal n'est pas déductible sur le plan fédéral. Néanmoins, Eveline Widmer Schlumpf estime qu'il faut distinguer de l'amende ce qui relève de la récupération d'un bénéfice illicite. Selon elle, cette part-là doit rester déductible, ce qui pourrait amener Credit Suisse à déduire près de 800 millions de francs. J'estime pour ma part qu'il faut tout traiter de la même façon. Si je paie un montant pour éviter une action pénale, on peut difficilement prétendre que ce n'est pas une amende. J'attends un projet de loi qui clarifie ces questions. Une majorité du Conseil des Etats semble prête à franchir ce pas.

Et les cantons?

En ce qui les concerne, il faut absolument introduire une pratique uniforme. Il est choquant qu'un canton puisse faire sa promotion économique en autorisant la déduction d'une amende. On arrive aux limites du fédéralisme. ○ PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTIANE IMSAND

DÉGÂTS

Berne n'ouvre pas son crapaud pour le castor

Depuis sa réintroduction en Suisse, le castor ne cesse de coloniser de nouveaux cours d'eaux, si bien que sa population est estimée, aujourd'hui, à 2000 individus. Mais ce grand bâtisseur n'a pas tous les égards attendus par ses voisins agriculteurs, qui se plaignent des dommages qu'il occasionne. Si les dégâts aux cultures sont dédommagés par la Confédération et les cantons à certaines conditions, ce n'est pas le cas de ceux causés aux infrastructures, telles que routes, digues ou drains.

La socialiste fribourgeoise Valérie Piller Carrard voulait y remédier par le biais d'une motion. Mais le Conseil national l'a rejetée, hier, par 124 voix contre 62. Il a suivi l'argumentation de la conseillère fédérale Doris Leuthard, pour qui cela relève d'une tâche cantonale.

En chasseur sans doute intéressé, Jean-François Rime (UDC, FR) a proposé une autre piste, qui viserait à prévenir les dégâts. «On pourrait aussi limiter un peu le nombre de castors», a-t-il suggéré malicieusement.

Première à Berne

A signaler qu'on s'active dans les cantons à ce sujet. Celui de Berne est le premier à avoir élaboré un «concept castor», qui établit un plan de gestion de l'espèce, cherchant tout à la fois à protéger son expansion naturelle et à limiter les dégâts que cela entraîne. D'autres cantons, dont Vaud et Fribourg, planchent également sur un tel «concept castor». ○ PCA



Pour la conseillère fédérale Doris Leuthard, le dédommagement des dégâts causés par les castors relève d'une tâche cantonale.

ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

ÉCHECS Un tournoi Suisse-Russie aura lieu aujourd'hui au Palais fédéral.

Parlementaires face à la légende Karpov

Jean-François Steiert (PS, FR) s'enflamme à l'approche de l'événement de cet après-midi, au Palais fédéral. Lui et une brochette d'autres parlementaires auront la chance d'affronter aux échecs une légende vivante de ce jeu: Anatoli Karpov, champion du monde dans les années 1970, aujourd'hui député au parlement russe et proche de Vladimir Poutine.

L'événement s'inscrit dans le cadre des festivités du bicentenaire des relations diplomatiques entre la Suisse et la Russie. Coprésident

du Groupe d'amitié Suisse-Russie du Parlement, Filippo Lombardi (PDC, TI) a eu l'occasion de tisser des relations avec Anatoli Karpov dans le cadre de ses voyages, en 2013, comme président du Conseil des Etats.

Dans la même veine, le Tessinois a organisé, ce printemps, un match de hockey entre des vétérans du HC Ambri-Piotta - il en est le président - et des légendes russes emmenées par Slava Fetisov, aujourd'hui sénateur, entouré par ses camarades de la Sbornaja

des années 1980: Slava Bykov, Valeri Kamenski et Alexei Kasatonov.

Cet après-midi, parlementaires russes et suisses s'affronteront dans un tournoi par équipes en blitz (parties rapides). «Je n'exclus pas qu'il y en ait un sur les six Russes qui soit assez poli pour laisser gagner une partie à un Suisse», pronostique Christian Levrat (PS, FR), considéré comme le meilleur joueur d'échecs du Parlement suisse.

Mais le contexte politique, avec le conflit entre la Russie et

l'Ukraine, est-il bien favorable à une telle rencontre amicale? «On ne peut pas attendre que les choses s'apaisent pour célébrer le bicentenaire des relations diplomatiques entre les deux pays», rétorque Filippo Lombardi. «Cela va tout à fait dans la ligne de la politique de dialogue que promeut notre ministre des Affaires étrangères, Didier Burkhalter», complète Jean-François Steiert. «Mais pour moi, la dimension principale de cette rencontre est échiquéenne», tempère Christian Levrat. ○ BERNE, PHILIPPE CASTELLA

ÉNERGIE

Les Etats refusent une taxe pour remplacer la TVA

La réforme fiscale écologique attendra les délibérations du Conseil fédéral. Par 34 voix contre trois, le Conseil des Etats a rejeté l'initiative des Vert'libéraux visant à remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie. Pas question non plus de précipiter les choses avec un contre-projet direct. L'initiative propose d'introduire un système d'incitation pour encourager les économies d'énergie. ○ ATS

HÉRITAGES

Paris dénonce la convention sur les successions

La France a dénoncé la convention sur les successions avec la Suisse. La résiliation entrera en vigueur dès le 31 décembre. Le Conseil fédéral «prend acte avec regret» de cette décision attendue et annonce vouloir poursuivre le dialogue sur les autres dossiers, notamment la fiscalité des frontaliers, a indiqué le Département fédéral des finances dans une prise de position. ○ ATS